

**DEMANDE DE DISPENSE
AUX COURS PRÉPARATOIRES ET/OU AUX EXAMENS
DANS LE CADRE DU BREVET DE MAÎTRISE**

à remettre pendant la période du 1^{er} juin au 1^{er} août 2023 pour l'année académique 2023/2024 à

Monsieur le Directeur à la Formation professionnelle
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Service de la Formation professionnelle
A l'attention de Monsieur Daniel Mauer
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

Conformément aux art. 4 et 5 de la loi modifiée du 11 juillet 1996¹ le/la candidat(e) qui souhaite obtenir une ou plusieurs dispenses d'un ou de plusieurs cours et/ou examen(s) est invité(e) à compléter le présent formulaire prévu à cet effet. Aucun autre formulaire ne sera pris en considération. Toute demande de dispense doit être introduite au plus tard le 1^{er} août 2023 pour l'année académique 2023/2024 à l'adresse indiquée ci-dessus.

Données du/de la candidat(e)*

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

N°, rue : _____

CP et Lieu : _____

N° de téléphone : _____

Email : _____

¹ Loi modifiée du 11 juillet 1996¹ portant sur l'organisation d'une formation menant au brevet de maîtrise et fixation des conditions d'obtention du titre et du brevet de maîtrise :

Art. 4. Toutefois des dispenses de fréquentation des cours peuvent être accordées par le directeur à la formation professionnelle sur présentation de pièces justificatives.

Art. 5. Des dispenses relatives aux modules à examiner peuvent être accordées par le directeur à la formation professionnelle sur présentation de pièces justificatives.

Demande de dispense

Par la présente, je demande une dispense aux cours préparatoires et/ou aux examens dans le Brevet de Maîtrise du métier/domaine d'activité _____

pour les modules suivants (veuillez cocher ce qui convient) :

	Cours préparatoires	Examens
GESTION :		
Module A : Droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module B : Techniques quantitatives de gestion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module C : Techniques de management	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
THEORIE PROFESSIONNELLE (hors Brevets Toiture, Bois et Métal et Artisan en Beauté) :		
Module F	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module G	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module H	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module M	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ÉLÉMENTS DE JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

La dispense est accordée sur la base d'un diplôme et/ou d'un acquis de compétences par la formation professionnelle.

Diplômes

Veuillez indiquer les diplômes obtenus en rapport avec la demande de dispense aux cours préparatoires et/ou examens. Seuls les candidats titulaires d'un diplôme **supérieur** au DAP/CATP sont éligibles pour entrer une demande de dispense.

Intitulé du diplôme	Nom de l'organisme/ établissement de formation	Date d'obtention

Attention: Les diplômes étrangers doivent être reconnus par une reconnaissance d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse luxembourgeois :

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/travail-emploi/reconnaissance-diplome/reconnaissance-etudes/reconnaissance-equivalence-diplome.html>

Formations professionnelles

Veillez indiquer les formations professionnelles suivies en rapport avec la demande de dispense aux cours préparatoires et/ou examens :

Intitulé de la formation	Nom organisme/ établissement de formation	Date d'obtention	Éléments de contenu (p.ex. comptabilité etc.)

Motivation de votre demande :

Lieu et date

Signature

Pièces à joindre :

- Diplômes et/ou certificats obtenus avec un relevé des notes pour les éléments pour lesquels une dispense est demandée
Le cas échéant, joindre la reconnaissance d'équivalence de diplôme.
- Le programme des cours

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.

* Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) est responsable des traitements des données personnelles qui lui sont communiquées dans le cadre de ce formulaire. Ces données sont traitées conformément à la loi modifiée du 2 août 2002. Elles sont collectées en vue de la demande de dispense aux cours préparatoires et/ou examens dans le cadre du Brevet de Maîtrise. La personne concernée dispose d'un droit d'accès à ses données, de les rectifier et de demander leur suppression (par e-mail à l'adresse: rgpd@sfp.lu).